

# Projet EPR « Tête de série » v3 Projet de ligne THT Cotentin-Maine

**REUNION PUBLIQUE RENNES 16 NOVEMBRE 2005**

**-- Synthèse --**

## **Débat public**

Ont participé au débat public :

M. MATHIEU	Président de la CPDP EPR « Tête de Série »
M. GIBLIN	Président de la CPDP THT
Mme FAYSSE	CPDP EPR
M. BLONDIAUX	CPDP THT
M. VELLAUD	CPDP THT
M. DOGUE	EDF
M. VERRY	EDF
M. JACQ	Directeur de la DIDEME
Mme GABILLARD	NégaWatt
M. BONDUELLE	Agir pour l'environnement
M. LEFEBVRE	ADEME
M. GUIGNARD	Syndicat des Énergies Renouvelables
M. SABONNADIÈRE	INP de Grenoble
M. HERZ	Directeur du projet de ligne à très haute tension, RTE
M. VERSEILLE	RTE
Mme THOMAS	Conseil Régional de Bretagne

## **Introduction**

### **M. ROSE, Maire de Cesson-Sévigné**

Je suis très heureux de vous accueillir à Cesson-Sévigné, qui est régulièrement choisie pour accueillir ce type de manifestation. Il est tout à fait sain qu'un tel débat puisse se tenir sur la construction d'une ligne à très haute tension de 150 kilomètres. J'ajoute que ce projet s'accompagne également de celui de l'installation d'un réseau de fibre optique afin de permettre la desserte de la région par l'Internet à haut débit. Je souhaite donc que le débat soit fructueux.

### **M. MATHIEU**

En tout premier lieu, je voudrais souligner que notre débat s'inscrit aujourd'hui dans une double spécificité :

- **Une spécificité positive**

Depuis février, nous avons accompli un travail considérable avec toute une série d'acteurs représentant des orientations très différentes. Je regrette vivement qu'après avoir travaillé à la préparation du débat ils aient décidé, en septembre, de ne pas y participer.

- **Une spécificité négative**

Ce travail s'est effectué sous la pression considérable des élus nationaux, ce qui est fort regrettable. En effet, la démocratie représentative a, de fait, réduit fortement la place de la démocratie participative. Je le déplore.

En outre, il convient également d'être conscient du fait que nous sommes en fait face à un double débat, sur le projet THT et sur le projet EPR. Nous avons d'ailleurs tenu un débat sur l'EPR il y a deux jours à Caen, qui a abouti à la conclusion qu'il était nécessaire de communiquer un certain nombre d'informations relatives à la sécurité, tout en ne remettant pas en cause le nécessaire secret qui s'attache aux activités nucléaires. Ce débat a donné lieu aux deux décisions suivantes :

- un groupe de travail va être créé avec EDF, des experts indépendants et des représentants des pouvoirs publics ;
- une enquête internationale va être lancée afin d'étudier ce qui est couvert ou pas par le secret dans un certain nombre de pays au sujet du nucléaire.

### **M. GIBLIN**

Notre réunion d'aujourd'hui porte sur le sujet plus général de l'alimentation électrique du Grand Ouest, c'est-à-dire de la Basse-Normandie, de la Bretagne et des Pays de la Loire. Nous aborderons donc ce thème à travers les trois axes de travail suivants :

- la consommation d'électricité ;
- la production d'électricité ;

Commission particulière du débat public EPR « Tête de série »  
Commission particulière du débat public THT Cotentin – Maine

- le transport de l'électricité.

J'ajoute que cette réunion sera suivie au cours des prochaines semaines par d'autres séances, qui seront axées sur des thèmes plus précis, afin d'enrichir le débat.

Je précise également que notre vocation est de rendre compte de la nature des débats de la manière la plus exacte possible, dans un souci de neutralité. Je souhaite donc que nos échanges soient de haute tenue. En effet, je vous rappelle que le débat public est une pratique relativement nouvelle en France et nous n'en avons donc qu'une courte expérience.

## **Les scénarios de la demande d'énergie et de la consommation d'électricité en France et dans le Grand Ouest**

**M. JACQ**  
**Directeur de la DIDEME**

### **.I Le contexte énergétique actuel et les perspectives à venir**

La politique énergétique nationale a été reformatée par une loi en date du 13 juillet 2005 qui définit les 4 axes suivants :

- assurer l'indépendance énergétique nationale ;
- préserver l'environnement ;
- maintenir la compétitivité du prix ;
- préserver le développement territorial.

La programmation pluriannuelle consiste à établir des scénarios en prenant en compte les besoins prévisionnels et les capacités disponibles. En outre, nous nous inscrivons dans un cadre européen caractérisé par des interconnexions entre les différents Etats concernés. Il ne s'agit donc pas d'une problématique strictement française.

### **.II Les possibilités offertes par les politiques de maîtrise de l'énergie**

La maîtrise de l'énergie constitue un point absolument essentiel de la politique énergétique nationale et constitue l'un des objectifs de la loi du 13 juillet 2005. Le PPI permet de cibler quelles sont les énergies renouvelables capables de nous apporter le complément de production dont nous aurons besoin au cours des 15 années à venir. En matière de sauvegarde de l'environnement, la filière électronucléaire se distingue par son absence d'émission de gaz à effet de serre.

La nature péninsulaire du Cotentin nous contraint à mettre en place un dispositif combinant plusieurs modes de production différents.

**Mme GABILLARD, NégaWatt**

Pour notre part, nous ne considérons pas l'EPR comme une option satisfaisante au regard des impératifs du développement durable. Plutôt que de nous lancer dans ce programme, nous préfererions la mise en oeuvre d'un ambitieux programme de rénovation thermique des logements existants, afin de réduire le gaspillage énergétique. Le programme EPR s'inscrit dans une logique de continuité, alors que c'est véritablement une logique de rupture que nous appelons de nos vœux. J'ajoute que dans le cadre de cette discussion, on essaie de nous vendre un scénario de hausse de la consommation énergétique que rien ne confirme. D'ailleurs, par le passé, toutes les prévisions réalisées dans ce sens se sont avérées surévaluées. Pour toutes ces raisons, nous demandons que la CNDP lance le plus rapidement possible un travail collectif sur la base du rapport prévisionnel RTE.

**M. MORAND**

Ma question porte sur les réglementations des éoliennes. Une ligne THT fait autant de bruit qu'une éolienne, alors que les éoliennes ne peuvent être installées à proximité des habitations, ce qui est tout à fait le cas pour les pylônes. Pourquoi cette politique du « deux poids, deux mesures » ?

**M. JACQ**

Je voudrais tout d'abord rappeler que le développement de l'éolien est une priorité du gouvernement, même si ce processus peut effectivement apparaître trop lent. En outre, vous ne pouvez pas considérer que les lignes à très haute tension ne font l'objet d'aucune réglementation. Elles font simplement l'objet d'une réglementation spécifique. Par ailleurs, l'installation d'une éolienne à proximité d'habitations peut constituer une véritable nuisance pour les riverains.

Quoi qu'il en soit, nous avons le souci de promouvoir une véritable diversification de notre appareil de production énergétique et c'est dans ce sens que nous travaillons.

**De la salle**

Le rapport PPI est-il public ?

**M. JACQ**

Le rapport RTE constitue une contribution à la PPI. Ce rapport a été élaboré dans un cadre pluriel et a vocation à être examiné par le Parlement, donc à être publié.

**De la salle**

Aurons-nous communication des transparents qui sont présentés aujourd'hui ?

**M. JACQ**

Mes transparents sont effectivement disponibles.

**De la salle**

Qu'en est-il du rapport entre le besoin de moyens décentralisés et l'existence de moyens de base comme l'EPR ?

**M. JACQ**

Je ne perçois aucune opposition entre les deux.

**De la salle**

La ligne THT est-elle véritablement efficace en termes d'acheminement de l'énergie ? Quel est le niveau exact de déperdition ?

**M. JACQ**

La moyenne des pertes électriques sur le réseau géré par le RTE est environ de 2,2 %. Sur une ligne à 400 000 volts, cette déperdition se chiffre environ à 1 %.

**De la salle**

N'y aurait-il pas moyen de mettre davantage l'accent sur la production éolienne en Bretagne ? Je suis abasourdi par la différence entre le parc français et le parc allemand.

**M. JACQ**

Cet écart entre la France et l'Allemagne est tout à fait réel, mais j'attire votre attention sur le fait que la production éolienne française a progressé de 60 % sur les deux dernières années. S'agissant de votre question relative au développement de l'éolien en Bretagne, nous avons effectivement lancé un appel d'offres dans ce sens, qui s'est avéré infructueux.

**De la salle**

Cet échec est dû à une réglementation dissuasive !

**De la salle**

Comment la relance du programme nucléaire français, symbolisée par le projet EPR, s'inscrit-elle dans la logique de préservation de l'environnement prévue par la loi du 13 juillet 2005 ?

**M. JACQ**

Le projet EPR s'inscrit dans le respect des prescriptions du protocole de Kyoto en termes d'émission de CO<sub>2</sub>.

**De la salle**

Et que faites-vous des déchets ?

**M. JACQ**

Premièrement, les déchets sont hors-sujet par rapport au protocole de Kyoto. Deuxièmement, les déchets nucléaires ne sont pas plus problématiques que les déchets issus de l'industrie chimique.

**De la salle**

Il est regrettable qu'EDF utilise les éoliennes pour soigner son image et mieux vendre ses actions au grand public au lieu de les utiliser pour produire de l'électricité !

**De la salle**

Force est de constater que l'actuelle publicité télévisuelle d'EDF, dans le cadre de sa prochaine cotation en bourse, met largement l'accent sur les éoliennes, sans montrer aucune centrale nucléaire ! Cette attitude est d'autant plus hypocrite qu'EDF ne se prive pas d'affirmer que le nucléaire est sans danger !

**M. VERRY, EDF**

La publicité à laquelle vous faites allusion montre bel et bien une centrale nucléaire. Il s'agit de celle de Paluel.

## **1<sup>ère</sup> table ronde**

### **Le projet EPR et la place des différentes énergies dans la production de l'électricité**

**Animation : Mme FAYSSE, CPDP EPR**

#### **M. DOGUE, EDF**

Le projet Flamanville 3 consiste à construire une troisième unité de production sur le site de Flamanville avec un réacteur de type EPR, qui constitue une synthèse technologique de l'expérience acquise dans les centrales françaises et allemandes. EPR préfigure le modèle de centrale nucléaire que nous pourrions par la suite construire en série, si cette décision devait être validée.

Entre le début de la construction d'une centrale nucléaire et le moment où elle commence à produire de l'énergie, il s'écoule 5 ans. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons qu'une décision soit prise en 2007.

S'agissant du site de Flamanville, il a été choisi en raison de sa capacité d'accueil et du fait qu'il se situe à proximité de la mer. Ce réacteur EPR est prévu pour fonctionner pendant 60 ans.

#### **M. VERRY, EDF**

Je tiens à souligner que dans le Grand Ouest, EDF investit également dans d'autres moyens de production. N'oublions pas qu'EDF est aujourd'hui le premier producteur européen d'énergies renouvelables. Toutefois, il est parfaitement exact que la France accuse aujourd'hui un réel retard en matière éolienne. Pour autant, j'attire votre attention sur le fait qu'EDF projette d'investir 3 milliards d'euros dans le développement de l'éolien, soit l'équivalent du coût d'un EPR.

Comme vous le savez, le nucléaire présente l'inconvénient de ne pas permettre de gérer certains pics de consommation électrique, ce qui nous oblige à activer des centrales thermiques. Néanmoins, je vous informe que nous avons lancé, en Bretagne, un programme de rénovation d'une centrale de ce type, dans un souci de préservation de l'environnement.

#### **M. BONDUELLE, Expert indépendant**

Nous nous heurtons dans ce domaine au double écueil du secret militaire et du secret industriel. En outre, je regrette que le Ministère, qui est censé être le garant de l'intérêt public, ne se soit pas montré capable d'adopter une attitude plus critique sur ce dossier. Je rappelle que par le passé, une mauvaise anticipation de la croissance de la consommation d'énergie a conduit la France à construire deux fois plus de centrales nucléaires que ses besoins réels ne l'exigeaient !

Par ailleurs, en réaction au propos de M. JACQ au sujet de l'appel d'offres pour le développement de l'éolien, je tiens à dire que cette procédure s'est avérée être une pantalonnade. Le potentiel pour



Commission particulière du débat public EPR « Tête de série »  
Commission particulière du débat public THT Cotentin – Maine  
ce mode de production est aujourd'hui tout à fait réel et la France est sur le point de manquer un tournant historique dans ce domaine.

### **De la salle**

Je souhaiterais que les représentants d'EDF nous indiquent s'ils habitent eux-mêmes à proximité d'une ligne THT.

### **M. HERZ**

Pas en ce qui me concerne, mais tel est le cas de nombreux agents d'EDF.

### **Monsieur ?, Vice-Président du CES des Pays de la Loire**

Nous avons été assez déçus qu'un certain nombre de projets aient été refusés, sans qu'aucune explication satisfaisante n'ait été apportée. En outre, je regrette que si peu de moyens soient investis dans le développement de nouveaux moyens de production d'énergie, notamment en ce qui concerne l'éolien *off shore*.

### **M. JACQ**

Il est un peu facile de nous reprocher de ne pas en faire suffisamment. Pour ma part, je suis le premier à regretter l'échec de l'appel d'offres sur le projet éolien *off shore* en Bretagne, mais je ne désespère pas que ce projet finisse tout de même par aboutir.

### **M. LEFEBVRE, ADEME**

A nos yeux, l'objectif le plus important est celui de la diminution de la consommation électrique. Nous soutenons que le potentiel d'amélioration de notre efficacité énergétique est de 3 TW/h par an.

### **De la salle**

S'agissant de la dangerosité et de la durée de vie des déchets nucléaires, je suis très inquiète quant à la façon dont ces déchets vont être surveillés au cours des 1 000 premières années. Dès lors, pourquoi notre pays persiste-t-il à s'engager dans cette voie ?

### **M. JACQ**

Je réitère qu'aucune industrie ne présente aucun inconvénient. La recherche doit se poursuivre afin de nous offrir des possibilités techniques en matière de conditionnement des déchets à vie longue. Les cendres de combustion sont aujourd'hui figées dans du verre, ce qui permet de les stabiliser pour plusieurs centaines de milliers d'années.

### **De la salle**

Les réserves actuelles d'uranium sont estimées à une cinquantaine d'années. Pourquoi ne pas tout simplement miser sur l'économie de l'énergie ? La planète peut-elle continuer à fonctionner ainsi ? Que ferons-nous une fois que cette cinquantaine d'années sera écoulée ?

### **Mme GABILLARD, NégaWatt**

La filière nucléaire n'est clairement pas une filière d'avenir, contrairement à celle des énergies renouvelables.

### **M. SABONNADIÈRE, INP de Grenoble**

Il est exact qu'au-delà de tous les débats d'opinions sur la question des déchets nucléaires ou sur celle de l'impact esthétique ou sonore des éoliennes, l'économie d'énergie apparaît comme une option extrêmement séduisante et porteuse d'avenir. J'ai la conviction que la France pourrait faire l'économie de la production d'une centrale nucléaire en mettant en œuvre un ambitieux plan d'économie d'énergie.

### **Mme THOMAS, Conseil régional de Bretagne**

En préambule, je voudrais faire part de mon regret de voir ce débat avoir lieu alors que le vote du Parlement a déjà eu lieu !

Le Conseil régional n'a aucune compétence dans le domaine énergétique, sauf en ce qui concerne le schéma régional éolien. Pourtant, la fragilité de la Bretagne en matière d'approvisionnement énergétique nous a conduit à lancer une initiative dans ce domaine, dont la première étape a été de dresser un état des lieux. Ce dernier démontre que la consommation énergétique bretonne souffre d'un très important gaspillage en raison du caractère dispersé de l'habitat. En outre, l'électricité consommée en Bretagne est essentiellement produite hors de Bretagne par des centrales nucléaires. Toutefois, ce constat ne doit pas nous conduire à nous résoudre à ce que cette situation perdure. Aujourd'hui, nos orientations politiques se structurent donc autour des trois axes suivants :

- la maîtrise de l'énergie ;
- la sécurisation du réseau ;
- l'élargissement du bouquet énergétique aux énergies renouvelables.

En outre, nous devons clairement envisager l'option d'une production énergétique en Bretagne, afin d'éviter la multiplication des lignes à très haute tension.

### **M. DOGUE, EDF**

Je voudrais m'associer à la remarque de l'intervenant au sujet de l'épuisement des réserves d'uranium, qui ne concerne d'ailleurs pas que l'uranium, mais l'ensemble des énergies fossiles. Cette question est effectivement la plus fondamentale de toutes celles qui se posent à nous aujourd'hui.

**De la salle**

Dans la mesure où EDF va devenir une entreprise privée, nous ne devons évidemment pas nous attendre à ce qu'elle fasse la promotion de la notion de décroissance, bien au contraire !

**M. VERRY, EDF**

Notre objectif n'est pas de vendre le plus d'énergie possible, mais de nous conformer à la demande de nos clients. Je vous rappelle également qu'EDF développe depuis des années des campagnes de préconisations auprès des particuliers en matière d'économie d'énergie.

**De la salle**

A ce stade du débat, je ne peux que regretter de constater que seules les positions les plus extrêmes s'expriment, au détriment de la nécessaire pédagogie dont il conviendrait plutôt de faire preuve à l'égard du grand public.

**Mme FAYSSE**

Je suis à présent obligée de clore cette première table ronde, mais je vous invite à assister à la prochaine réunion d'information programmée à Grenoble.

## **2<sup>ème</sup> table ronde**

### **L'impact des choix énergétiques sur le transport d'électricité et le projet de ligne THT**

**Animation : M. BLONDIAUX, CPDP THT**

#### **M. HERZ, RTE**

Je suis le directeur du projet Cotentin-Maine qui consiste à construire une nouvelle ligne THT entre le Cotentin et le Maine. Cela étant, le choix du tracé ne sera arrêté que dans 4 ans, ce qui laissera tout le temps au débat et aux études environnementales. Le respect de l'environnement est pour nous une préoccupation constante. Nous sommes tout à fait conscients de l'impact que cette ligne THT est susceptible d'entraîner sur les personnes et les animaux.

EDF nous a fait part de son intention de mettre en œuvre le projet Flamanville 3 à horizon 2012, ce qui va entraîner un fort accroissement de la quantité d'électricité à transporter, d'où la nécessité de cette nouvelle ligne THT. RTE a proposé que cette ligne THT soit orientée nord-sud, afin de garantir la sûreté de l'approvisionnement.

#### **M. VERSEILLE, RTE**

Nous entendons par « production décentralisée » toute production raccordée sur les réseaux à haute tension. Cela étant, la production décentralisée n'implique pas nécessairement l'inutilité d'un réseau de transport, dans la mesure où la consommation énergétique n'est pas répartie de façon homogène sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, j'attire également votre attention sur le fait que tout développement significatif des énergies renouvelables exigerait un développement du réseau.

#### **De la salle**

J'insiste sur le fait que 100 % de l'uranium utilisé par la France est importé, ce qui invalide totalement le discours sur l'indépendance énergétique. J'invite l'ensemble des citoyens à adopter une attitude beaucoup plus critique à l'égard de tout ce qui se passe autour de nous. D'ailleurs, j'encourage tout le monde à consulter les rapports synthétiques de la Cour des Comptes, qui sont souvent extrêmement instructifs.

La politique énergétique poursuivie par la France ne vise pas à optimiser la consommation et à réaliser des économies, mais à fournir un exutoire à la production des centrales nucléaires, dans la mesure où l'électricité ne se stocke pas.

#### **M. BONDUELLE**

Toutes nos discussions d'aujourd'hui sont conditionnées par la demande. Or, je ne peux que regretter l'absence totale de débat sur ce point.

**De la salle**

Je tiens à dire que je suis un agent EDF et que je travaille quotidiennement sur des lignes à 400 000 volts. Or, je me porte parfaitement bien ! Dans certaines régions, nous sommes au bord de la rupture en matière d'alimentation électrique. Par conséquent, il va bien falloir augmenter la production, sans quoi les industries risquent d'en souffrir très gravement, ce qui serait susceptible d'entraîner de funestes conséquences sociales.

**De la salle**

Je constate que M. JACQ, qui est sans doute l'intervenant à avoir pris le plus souvent la parole, s'est tout de même débrouillé pour ne pas répondre à la question portant sur la différence entre les productions éoliennes française et allemande !

**De la salle**

En premier lieu, je voudrais souligner que le fait de constater que certaines personnes vivant sous des lignes THT n'ont aucun problème de santé ne permet de tirer aucune conclusion médicale valable. Par ailleurs, je souhaiterais savoir quelles seraient les conséquences du *crash* d'un avion de ligne gros porteur sur un EPR.

**M. DOGUE**

Les pouvoirs publics ont pris toute une batterie de mesures pour se prémunir contre ce type de risques. Dès sa conception, EPR a pris en compte la menace terroriste et cela a encore été renforcé depuis les attentats de New York.

**De la salle**

Les Bretons ont toujours refusé le nucléaire et je considère qu'ils ont raison. Toutefois, les pouvoirs publics ne font rien pour favoriser les fermes éoliennes, bien au contraire. Par ailleurs, qu'est-il envisagé en ce qui concerne la biomasse ?

**M. GUIGNARD, Syndicat des Énergies Renouvelables**

Dans l'état actuel des choses, il n'est pas possible de produire de l'électricité de manière rentable en exploitant la biomasse.

**De la salle**

Combien de pylônes la nouvelle ligne THT nécessiterait-elle ?

**M. HERZ**

La longueur de la ligne THT étant de 150 kilomètres et la distance entre deux pylônes étant de 500 mètres, le nombre de pylônes sera donc d'environ 300.

**De la salle**

Qu'est-ce qui explique les différences de normes entre la France et les autres pays en matière de rayonnement électromagnétique ?

**M. MATHIEU**

Je précise qu'à l'occasion d'une de nos prochaines réunions, un intervenant italien s'exprimera à ce sujet.

**M. HERZ**

Dans ce domaine, la France applique la recommandation européenne.

**M. SABONNADIÈRE, INP de Grenoble**

En France, le PIOM a conduit des études très intéressantes sur l'impact du rayonnement électromagnétique sur la santé humaine. Il n'est donc pas possible de considérer que rien n'a jamais été fait en France à ce sujet.

## **Discussion avec la salle**

**M. MATHIEU**

J'invite à présent les orateurs à répondre à quelques questions qui nous ont été transmises par écrit. J'ajoute d'ailleurs que toutes ces questions se verront ultérieurement apporter une réponse.

**Le prix du KW/h exporté par la France fluctue-t-il à l'instar du prix du pétrole ?**

**M. VERRY, EDF**

S'agissant des KW/h exportés par la France, nous vendons tout simplement au prix du marché.

**Un système de quota énergétique avec taxation en cas de dépassement du forfait est-il envisageable ?**

**M. JACQ**

Cela ne me semble pas une mauvaise idée. La question est de savoir si nous sommes capables d'assumer une telle mesure sur le plan collectif.

**M. GIBLIN**

Je voudrais remercier l'ensemble des participants pour ce débat, dont je salue la richesse et l'excellente tenue, en dépit de toutes les passions qu'il suscite.

**M. MATHIEU**

Pour ma part, je constate que les trois points essentiels qui ressortent de ce débat sont les suivants :

- une forte exigence s'exprime en faveur du développement des économies d'énergie ;
- une forte exigence s'exprime aussi en faveur du développement des énergies renouvelables ;
- s'ajoutant à une demande qui s'est déjà exprimée ailleurs, d'une volonté que toute clarté soit faite sur les hypothèses retenues dans le bilan prévisionnel RTE qui justifie en partie le besoin d'un EPR, les CPDP vont examiner les modalités d'une expertise complémentaire sur ce document qui est à la base de la programmation des investissements électriques.